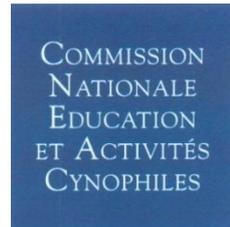




Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès 93535
Aubervilliers
Commission Nationale D'Education et
D'Activités Cynophiles
Président Jean Denis DEVINS



Règlement du Championnat de France 2025

Le Championnat de France d'Agility est réservé aux chiens de race inscrite sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

Les binômes conducteur / chien se qualifient à partir de leur place au classement national. Une finale réunit les binômes sélectionnés pour désigner les champions de France de l'année.

1. Règles spécifiques

Le championnat de France d'Agility est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1 Classes de compétition

Deux classes de compétition : Grade 2 et Grade 3, accessibles aux binômes Senior, Junior U15, Junior U19 en Grade 2 et en Grade 3.

1.2 Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC : S, M, I et L.

1.3 Détermination du TPS

Le TPS (temps de parcours standard) est le temps de parcours du chien le mieux classé augmenté de 15%.

1.4 Classements

Les classements élémentaires sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales, temps réalisé.

A chaque place du classement est attribué un nombre de points sur le même mode de calcul que le classement national. Le nombre de participants pris en compte est la valeur de la somme des quotas des grade 2 et grade 3 pour la catégorie.

Les classements cumulés sont réalisés à partir de la somme des points obtenus lors des épreuves. Le classement est effectué dans l'ordre décroissant du nombre de points.

1.5 Affichage des résultats

Les résultats sont affichés au plus tôt après chaque épreuve.

Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage des résultats.

Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche, et dans tous les cas avant la remise des prix.

1.6 Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et le responsable CNEAC.

2. Engagement des concurrents à la finale

Ne peuvent participer à la finale du championnat de France que les équipes classées.

Ne peuvent participer à la consultation, et s'inscrire à la finale du championnat de France, que les personnes en possession avant le 15 février d'une licence 2025 pour l'équipe.

Tout changement de grade à partir du 01/01/2025 entraîne la perte de la présélection ou de la sélection ainsi que des frais d'engagement.

Un chien ne peut participer qu'une seule fois à la finale.

Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens.

Les quotas :

| | Small | Medium | Intermédiaire | Large |
|---------|-------|--------|---------------|-------|
| Grade 2 | 40 | 40 | 30 | 90 |
| Grade 3 | 65 | 65 | 35 | 135 |
| Total | 105 | 105 | 65 | 225 |

La procédure d'engagement des concurrents est la suivante :

- **1^{er} février** : début de la consultation et inscription à la finale pour les équipes classées dans les quotas :

- Pour les équipes présélectionnées (équipe en possession d'une licence 2025 et dont la place au classement est dans le quota) affichage sur leur espace CNEAC de boutons permettant d'accepter ou de refuser la sélection. Un mail informatif est envoyé aux équipes présélectionnées.

- S'il y a plusieurs conducteurs pour un chien, c'est l'équipe présélectionnée qui répond favorablement en premier à la consultation qui est prise. Les boutons disparaîtront pour les autres équipes.

- Les équipes acceptant la sélection doivent s'acquitter au plus tôt du montant de l'engagement.

- **15 février** : fin de la première consultation et inscription à la finale :

- Fin des inscriptions pour les équipes classées dans les quotas.

- L'absence de réponse ou de paiement est considérée comme un refus de participation à la finale.

- Les équipes Grade 2 refusant la sélection seront remplacées par des équipes Grade 3 de la même catégorie selon l'ordre du classement national.

Exemple : si parmi les 90 équipes Large Grade 2 sélectionnées, 10 refusent la sélection, il pourra y avoir 145 équipes Large Grade 3 à la finale.

- Les équipes Grade 3 refusant la sélection seront remplacées par les équipes Grade 3 suivantes de la même catégorie selon l'ordre du classement national.

- Publication sur le calendrier de la liste des équipes sélectionnées.

- **1^{er} mars** : ouverture de la consultation complémentaire et inscription à la finale :

- Ouverture de la consultation complémentaire et inscription pour atteindre les chiffres des quotas de concurrents. L'envergure de cette consultation complémentaire et inscription dépend du nombre de places encore disponibles pour la finale.

- Affichage sur l'espace CNEAC des équipes en consultation complémentaire (équipe en possession d'une licence 2025) de boutons permettant d'accepter ou de refuser la sélection. Un mail informatif est envoyé aux équipes concernées.

- S'il y a plusieurs conducteurs pour un chien, c'est l'équipe qui répond favorablement en premier à la consultation qui est prise. Les boutons disparaîtront pour les autres équipes.

- Les équipes acceptant la sélection doivent s'acquitter au plus tôt du montant de l'engagement.
- **15 mars** : fin de la consultation complémentaire et inscription à la finale :
 - Fin des inscriptions pour les équipes consultées.
 - L'absence de réponse ou de paiement est considérée comme un refus de participation à la finale.
 - Publication sur le calendrier de la liste des équipes sélectionnées.
- **30 mars** : fin de la procédure d'inscription à la finale.

Les champions en titre respectant les conditions de participation au championnat de France licenciés en 2025 sont consultés dans la première quinzaine du mois de février pour confirmer ou non leur participation à la finale.

3. Finale

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1 Numéros des concurrents

Les numéros sont remis aux concurrents avant le début de la finale sur présentation éventuelle d'un justificatif.

3.2 Épreuves

- Les équipes Grade 2 et Grade 3 évoluent sur les mêmes parcours, de niveau Grade 3 avec un seul classement.
- La finale se dispute en trois épreuves de niveau Grade 3, réparties de la manière suivante :
 - Un agility et un jumping « de sélection » auxquels participeront toutes les équipes.
 - Un agility réunissant au départ les 260 meilleures équipes au cumul des 2 premières épreuves, réparties de la manière suivante :

| Small | Medium | Intermédiaire | Large |
|-------|--------|---------------|-------|
| 55 | 55 | 35 | 115 |

- Le vainqueur au cumul des 3 épreuves dans chaque catégorie S, M, I et L se voit décerner le titre de **Champion de France 2025**. Il est qualifié d'office pour participer à l'European Open 2025 (sous réserve qu'il accepte la sélection).

Un contrôle de taille de chien ou de puce peut être fait aléatoirement sur les épreuves.

Temps maximum de 15 secondes pour la mise en place du chien pour une épreuve. Dès le coup de sifflet du juge autorisant le départ du chien, le concurrent a 15 secondes pour que le chien franchisse la ligne de départ. Au-delà de ce temps, le chronomètre démarre même si le chien n'a pas franchi la ligne de départ.

3.3 Ordre de Passage des équipes

- Epreuve 1 : ordre aléatoire établi par le Responsable du GT Informatique.
- Epreuve 2 : ordre inverse du classement de la manche 1.
- Epreuve 3 : ordre inverse du classement à l'issue du cumul des épreuves 1 et 2.

Les ordres de passage doivent être respectés sauf sur décision particulière du responsable CNEAC. Le non-respect de l'ordre de passage (retard à l'appel de l'équipe, modification personnelle de l'ordre ...) entraîne une élimination d'office sur l'épreuve.

Les chiennes en chaleur passent suivant leur ordre de passage.

3.4 Récompenses

Le titre de « *Champion de France d'Agility* » est décerné à l'équipe classée première au cumul des points des 3 épreuves de la finale dans chaque catégorie. Il est qualifié d'office pour participer à l'European Open 2025 (sous réserve qu'il accepte la sélection).

Catégorie Handi :

- La finale se joue sur 3 épreuves : 1 agility et 2 jumpings.
- Le 1^{er} au cumul des 3 épreuves de chaque classe de handicap se voit décerner le titre de Champion de France 2025.

GLOSSAIRE

Catégorie S pour SMALL = chien de moins de 35 cm au garrot

Catégorie M pour MEDIUM = chien de 35 cm à moins de 43 cm au garrot

Catégorie I pour Intermédiaire = chien de 43 cm à moins de 48 cm au garrot

Catégorie L pour LARGE = chien de plus de 48 cm au garrot

U12 pour les jeunes âgés de moins de 12 ans (ex J11)

U15 pour les jeunes âgés de moins de 15 ans (ex J14)

U19 pour les jeunes âgés de moins de 19 ans (ex J18)

Licence en cours de validité = licence de l'année en cours, pour 2025 = licence 2025

JOAWC = Junior Open Agility Word Championship = Championnat du monde open d'agility pour les jeunes U12, U15 et U19

EO/AWC = Européenne Open / Agility World Championship = Championnat d'Europe Open d'agility et championnat du monde d'agility

LO = livre des origines d'une race reconnue par la FCI

LOF = livre des origines française

LOE = livre des origines d'un pays étranger reconnu par la FCI

FCI = Fédération cynologique internationale

EDF = Equipe de France

TPS = Temps de parcours standard

TPM = Temps de parcours maximum